

RÈGLEMENT NUMÉRO 366-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 366 DÉCRÉTANT LES TAUX DE
TAXES ET DES TARIFS DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2021.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a apporté des modifications réglementaires ayant une incidence sur la tarification des services municipaux ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2021, il y a lieu d'ajouter des éléments à la tarification des services municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Maryse Lanthier avec dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 16 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement portant le numéro 366-1 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Tarifs municipaux 2021

L'annexe C est modifié par l'ajout des tarifs suivants :

Frais divers

Remorquage de véhicules	Coût du service
-------------------------	-----------------

Permis et certificats d'autorisation

Certificat d'autorisation

Plan d'aménagement d'ensemble	1 500.00 \$
-------------------------------	-------------

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Maire

Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

Avis de motion :	16 mars 2021
Adoption du projet de règlement :	16 mars 2021
Adoption du règlement :	13 avril 2021
Publication :	22 avril 2021
Entrée en vigueur :	22 avril 2021
Approbation :	Aucune